## Note aux organisations



Montreuil, le 13 février 2020

Compte rendu de la réunion multilatérale sur la restitution des concertations sur la pénibilité, l'emploi des séniors, les transitions et le minimum de pension qui s'est tenue à Matignon

Pour le gouvernement, étaient présents : Edouard Philippe, Muriel Pénicaud, Olivier Dussopt, Laurent Pietraszewski, Agnès Buzyn étant excusée car « retenue à Bruxelles pour une réunion des ministres européens sur le coronavirus. »

Edouard Philippe a introduit la réunion sur les enjeux de la réforme : il s'agit de faire le point sur les pistes envisagées à la suite des réunions de concertations, et avant le débat parlementaire la semaine prochaine. Il nous signale que les amendements doivent être déposés avant demain après-midi. Il laisse à chacun de ses ministres le soin d'expliciter les mesures proposées. Aucun document n'est remis sur place, il s'est engagé en fin de réunion à nous faire parvenir rapidement un courrier récapitulatif des mesures présentées...

## Transitions entre les deux régimes

Laurent Pietraszewski s'est lancé dans une explication pour le moins floue des phases de transition.

100% des droits acquis à ce jour le resteront pour les générations nées avant 1975. Pour les générations dont la carrière se déroulera à cheval sur les deux systèmes de retraite (avant et après 2025). Après le « modèle suédois », le gouvernement a choisi la « clause à l'italienne », c'est-à-dire l'addition, lors de la liquidation de la retraite, de droits calculés sur le système actuel pour les années travaillées jusque 2025 et de droits sur le régime universel pour les années suivantes.

Le même principe de prorata va être imposé pour les droits familiaux, les règles de départ avant l'âge d'équilibre et pour le service actif pour ceux qui ont travaillé une durée inférieure à celle requise avant 2025.

L'un des arguments du gouvernement pour mettre en place ce régime universel à point était la simplification du système pour le rendre plus lisible aux yeux des travailleurs. Les explications techniques et fumeuses du ministre n'ont pas permis de lever les doutes que nous pouvions avoir : personne ne sera en capacité de savoir avec combien il partira en retraite, et comment elle sera calculée.

## Pénibilité et emploi des séniors

Muriel Pénicaud a réduit la lutte contre la pénibilité aux questions d'ergonomie. Des fonds seront mis en place pour un financement des équipements. Lesquels ? Ça on ne sait pas...

100 millions € supplémentaires viendront financer la branche ATMP, pour les branches ayant signé des accords sur la reconnaissance de la pénibilité des métiers dans les 6 prochains mois.

Le gouvernement va mettre en place des congés de reconversion de 6 mois (avec un financement de 12.500 €) pour les titulaires de C2P et ceux qui auront été exposés aux 3 risques ergonomiques. Lesquels ? Ça on ne sait pas non plus...

Une négociation interprofessionnelle démarrera le 4 mars sur les dispositifs de départ anticipé sans que l'âge pivot n'ait été évoqué.

Pour les séniors : « simplification des démarches pour la retraite progressive et du cumul emploi retraites ». Comment ? On cherche encore la réponse

Création d'un « club des experts », groupement d'employeurs mettant à disposition des séniors pour assurer la transmission dans des entreprises, notamment TPE et PME, et création d'un mécénat de compétences, pour permettre une exonération fiscale des entreprises mettant à disposition des séniors dans d'autres entreprises.

Le gouvernement cherche des pistes pour mutualiser les indemnités de départ en retraite pour les salariés embauchés après 50 ans (cela permettrait, selon lui, de lever les freins à l'embauche).

Le gouvernement propose enfin un compte épargne temps universel, permettant des anticipé ou une réduction du temps de travail en fin de carrière.

En résumé c'était flou, flou, flou...

## Fonction publique

Olivier Dussopt a annoncé les mesures suivantes :

Mise en place du C2P dans la fonction publique, avec une acquisition de points sur la base de la mesure de l'exposition individuelle à des risques.

Mise en place d'un compte épargne temps permettant la diminution du temps de travail en fin de carrière.

Ouverture du droit à la retraite progressive.

Dans la fonction publique hospitalière : des mesures de transition, de prévention. Mise en place d'un temps partiel de fin de carrière permettant d'être à 50 % avec 75 % des revenus et une cotisation à 100% sur la retraite.

En conclusion, pour savoir ce que le gouvernement propose réellement, le Premier Ministre nous prie de bien vouloir attendre son courrier... de demain... qui servira également de base d'amendement au projet législatif...